le verane flranger se leve, s'approche di comp. munication facile aura lieu sous peut entre nous, et les roir, jette un jegard inquiel sur la salle, et dit au Citoyens de Montr al. pation : "Monsieur, libre a vous maintenant de me suire, nrièter. Je viens de diner chez vous savec an appetition vous avez ru. Quand aux moyens da m'acquitter envers vons; l'occasion se united sie facties de me volt paqueir de falm. Maintenant, je suis à volre disposition ; me voilà! Mitte monsieur, il me semble que vous nuriez pu du moinsene phe vonschire servire des meilleurs piats, et que de bons haricots et da bœuf vons auraient aussi bien satisfuit.-Jen conviens : mais yons savez le proverbe : Quand on prend du galou... et puis d'ailleurs, je n'étais pas plus conpuble d'une manière que de l'autre, et je me suis exposé à tantas les conséquences de ma folle condatte: ign'ordomez-vous? je suis prêt à vous sui-)

Après avoir un peu réstéchi sur la dure nécessité de supporter une perte d'une cinquantaine de francs, et touché pent-être aussi de l'embarras du spancre diable, be carer lai dit; " Econtez, je vous pardonne in the condition-Laquelle ?- C'est eque vous irez dennin chez le restaurateur qui est -à côté, et que vous lui jouerez, le même tour.--Ampossible, monsieur. Et Pourgaoi ?- Parce que celu ne se peut plas.—Et la raison?—C'est qu'il me reconnatrait, car hier je lui ai joué le même tout, et il ne ma pardonne qu'a condition que jo viendrais aujourd hui chez vous."

Dans ce moment, des plats et des caraffes tombèrent avec fraças dans la pièce voisine; le maitre Journa respregards du côté du tumulte, et l'adroit gastroueme profita du moment pour gagner la rue qu'il arpenta avec une vélocité extraordinaire.

Ventre plat, taifie élancée, nez corbin, bouche, chorme, habit chovolat, pentalon gris, bottes à éperons; telle est le signalement de notre individu. Cesta consident kine justice restaurateurs, towez-vous sur you gardes, Lie Figano.

VILLAGE DE LAPRAIRIE.

VINDREDI SOIR, 26 DECEMBRE, 1844.

Lo Joux on Nort nous oblige à changer la date du your de la publication de notre Journal pour ce Numéro wedifficult.

ं । A Garrie Officialità de Qui bec en date du 19 de Surant contient une Proctamation Royal dat e dul Parlement Provincial pour Mardi le 27 Janvier pro-

Parmi les mesures qui appleront l'attention de la L.S. gislature dans la prochaine Session, celle qui interassent la sante et la salubrité publiques devront il n'y u nul doute agurer en premier ligne, sous ce rapport, il est a désiser qu'on donne plus d'extention à l'autorité des Maires et des Conseils de Ville a fin qu'ils puissent prendre les precautions nécessaires pour prot ger efficacement. Mans toutes les circonstances. la vie et la sante de burg concituyens et évitur spi cialment, au moius autant gue cela depend de la prodence humaino, le retour du terrible fleuu, qui a porta deux fois le deuil dans nos muillea.

A l'appui de ce que no is venons de dire, nous pou-Mans Liter les derniers troubles, qui viennent d'avoir lieu à Montr al. Combien en effet n'est il pas à d'sirer que les autorit a locales, que les protecteurs maturols de leurs concitoyens ayent le pouvoir nécessaire pour reprimer de tels désordres? Esperous que ces scence qui ant troublé la tranquillet : des habitans paistides produiront le résultat que nous esp rons, abres ou dies qu'il u'y à pas de mul quelque grand qu'il soit que ne contienne un priscipe de bien à la . e,it. trop souvant Leglig!

I.a. Propri teires des Cabanes qui doivent prendre leur quartier d'e er mir la glaco, dans le chemin qu Cour nous consume & Al actical sant tous prits a les pl.

Il étatour eff throit d'attendre ou moins le petit éculcer au lieu de leur destination, cette prégaution et la terms de la gralification. Après que heure de combat, froid des derniers jours nous font estiger qu'une com-

Les Chemins sont bequix et nos Marches sons tres garnis; La penurie d'argent fait que tous les objets sont a fr. s bon marché.

L'horson politique de l'Europe parait se rembrunis presentera pent-être par la suite ; mais pour au-Hest si l'on en croit les divers bruits qui circule, cette jourd hui, je this vous prévenir que je t'ai pus le longue paix dont la France, Longleierre et d'autres son, que je adis sans ressourse attenné, chie j'avais grandes puissances ont joui depuis la chute de Napoleun apout d'enfer, et que vons nichte sons doute on, pourrait bien aller à sa fin. En effet on ne peut guete penser que le traité d'ailleure offensive et d'ffensive, liqui subsiste cotre la France et l'Angleterre depuis la royaut. de juillet, puisse continuer à exister dans le tat actuel des chasses. D'un côte nous voyons le ministère Français composé d'anciens serviteurs de Napoléon, de l'autre Lord Wellington' a l'a tête du Cabinet Anglais, comment supposer que la bonne intelligence puisse exister entre des personnages qui depuis tant d'années conservent l'un envers l'autre une haine si profoucée? Comment croire que cette union politique, vrai tour de force ministériel puisse survivre à l'Elevation de Lord Wellington, quand elle a eté vingt fois sur le point de se rompre malgré l'adresse et l'influence de Lord Grey? si nous jettons les yenx au tour de nous, nous voyons le Président des Etats-Unis se facher tous de bon contre la France et menacer de courir sus a son commerce-Quelle partis prenda, l'Angleterre dans cetté querelle? Vondra-tielle renoncer aux avantages sais nombre qu'elle retire de son commerce av c les Etats-Uuis? Nous Croyons que nous somme à la veille d'évennement important et que les premieres nouvelles d'Europe ne peuvent manquer d'être interessantes, 👢

> BUREAU DU SECRETALRE DE LA PROVINCE. Quebsc. 17 D cembre, 1334.

It a plu à Son Excellance le Gouverneur-ex CHEF, de faire les appointement suivant, savoir :-----

John Wilkie, Ecuyer, pour être joint-Greffier de la Cour Provinciale dans et pour le District inférieur de Gaspe, avec Amassa Bebee, Ccuyer, deja nomni .

Do do. do. pour être joint-Greffier de la puix; et des Sessions de la Paix, dans et pour do do:

Alexis Pinet, écuyer, pour être Commissaire pour la décision Sommaires des Petites Causes, pour la Paroisse de St. Anne de Varennes, sous l'Arte, Je. Guil-

Daniel S. Niles, Jesse Wadleigh, Joshna S. Woodmen, et Stephe C. Lord. écuyer pour êt-e Commissai res pour do. do. pour le Township de Hutley sous do. do.

Luke Knowlton, Benjamin H. Poss, et William T. White ecuyers, pour être do do dans le Township de

Eustaclie M. Vienne et Pierre Delfiiusse, écuyers, pour être do-dos pour la Seigneurie de Luchennie.

Flavin Drotot. Gentishomme, pour être Notaire Public en cette province.

DECES.

Dicedes .- A St. Edouard, le 20 Narcisse Vivier, à l'age de 24 ans, cultivateurs du dit lieu. 👵

En la paroisse St. Philippe, le 21 du courant à l'age de Soixante et six an-, Dominique La-Vadeleine Chatten St Louis 16 D cembre 15 4, convoquant le fancien voyageur de la Compagnie du Nord-Ouest, el depuis plusieurs années, respectable cultivateur dans la susditto Paroisse.

AVIS DIVERS

AVERTISSEMENT

E Soussigné fait ses remercimens à ses Amis et au Public en général, qui ont bien vontu banconcager depuis qu'il nent une MAISON DENTRETIEN PUCLIC, et à Phonneur de les informer qu'il continue à ta même place Sons

D'HOTEL DE ST. PHILLIPE.

Près de L'église ou il y à nu-GRAND MAI et qu'il est prêt à recevoir tous les Voyageunss aves la plus grande recommissance.

Il unra en tous tems des Mers & Luqueuns aux désire des Visireons et eufin tous les Avananges pour être bien Loge. Lits.

Bonors ecunies et Benisks pour loger les Chevanis. On trouvers en tous tems des Voitures D'hiver et Dété en ban ordre.

PHREDERICK SINGER.

St. Philippe, 15 Décembre, 1331

E SOUSSIGME: fait; ses remercimens à sca anie det à tous caux qui ont bien voulu l'encourage depuis qu'il a la direction de L'HOTEL CANADIEN dans ce Village, il espère que les Voyaceurs qui vou dront bien le visiter trouveront chez lui en tons temps un Assortimant choisis de meilleurs LIQUEURS: if aura toujours prêt, des METS aux désirs des visiteurs et enfin tous les avantages désirables pour être bien

ECURIES et REMISE dans le meilleur orde

CHARLES GIROUX.

Laprairie, 11 décembre, 1934.

A REPARER ET A NEFOYER, PIANO, FORTE EF HORLOGES.

ES PERSONNES qui ont des PIANO-FORTES A réparer et a accorder, ainsi que des HOR-LOGES on PENDULES a nettoyer ou a arranger peuvent-s'adresser au BUREAU de L'IMPARTIAL, ou on leur indiquera une personnes habile dans l's deux

Laprairie, 11 d cembre.

VENDRE à des conditions tr's avantageuses ete a des termes de paiement faciles pour l'acquéreur. UNE TERRE située dans la Paroisse de St. Isidore'a. une lieu de distance de l'Eglisse, bien boisée en Pin, Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt cinq de profondeur, sardeventure sur le grand chemin qui conduit a la Paroisse Ste. Martine et aux Etais-Unis. Cette propriet offre des grands avantages pour ies commerçans en bois, qui en tirant parti du bois. trouveront un sol it a productif.

Pour plus grandes particulierités, et les termes de payement on pourrai s'aceresses à cette Imprimerie out

au Propriétaire Soussigné.

HYACINTE GUERIN.

Laprairie, 11 Décembre, 1834.

ATTENTION!!!

ONSIEUR N. D. L. JAUMENNE, ayant résifaré par Messieurs les Syndies du premier Arrondissement d'Ecole du district de Laprairie a l'honneur d'un. former les peres de familles qu'il donnera chez lui, ou dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Onhogranhe Française aux jeunes gens qui d sireraient se perfectionner dans l'étude de cette langue. Il poinca egalement enseigner la Géographie et l'Arithmetique aux personnes qui le desirerant.

Le prix de ses leçons sera modéré et propertionné au nombre de jeunes gens qui se réunirent.

Lapraire, if decembre.

A VENDRE

+A CETTE [MPRIMER]E.

OMMATIONS, Subperna, Règles de Ceur, Exécutious, Saisies Aarrets, Saisies Gageris, a l'usage? des Pessieurs les Grethers des Commissaires pourda décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente, pour Messicors les Notaires, et Proc s Verbeaux de : Saisie pour Messieurs les Huissiers.

Laprairie, II décembre, 1834,

Imprime et public tous les Jouch

RAYMOND ET JAUMENNE. CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

CE Journal se public tous les Jeunt coir. Le prix de l'abonnement est de Trois l'instre par année, outre les frais de poste, payable, par trimestre et d'ayance. Ceux qui veulent discontinuer-sont philigé d'en denneravis cun mois avant leur somestre, écha, et payer leur arrérages.

On ne recoit pas de souscriptions pour moins de six

PRIX DES ANNOYCES.

Six lignes et au-dessous & s Gd. et pourchaque insertion subsequente 71d. dir lignes et au-dessous 3s. 4 l. et 10d. pour chaque insertion subséquente. Lu-dessus de 10 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subsequente.

T Nous publierons les aunonces qui nous seront adiess es, jasqu'à co que nous avons reçu ordre dis-